

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 4 mars 2008**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

**Délibération n° : 9-2008**

**Objet : Prise en charge des personnes en grande souffrance psychique  
Avenant à la convention CCAS-SDAT**

Le 30 novembre dernier, le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé le Président à signer avec la Société Dijonnaise d'Assistance par le travail (SDAT) une convention de coopération à titre expérimental, pour la prise en charge de personnes connaissant de graves problèmes psychiques.

La durée de cette convention avait été fixée à 3 mois et pendant la période qui vient de s'écouler, 8 situations particulièrement difficiles ont pu trouver une solution satisfaisante.

Parallèlement, la réflexion entreprise depuis plusieurs mois par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale sur ce sujet devrait aboutir prochainement.

Le Conseil d'Administration :

- décide la prorogation pour une nouvelle période de 7 mois de la convention signée avec la SDAT, permettant ainsi d'attendre le dispositif de la DDASS ;
- autorise le Président ou son représentant légal à signer l'avenant à la convention qui concrétise cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

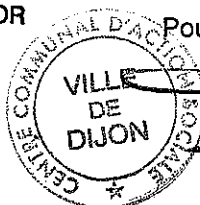
DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MARS 2008



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE - 5 MARS 2008**